









DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DU SIÈGE DE LA CIVIS LE 24/11/21

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD







12 millions de français en situation de handicap.

Que certains aient un handicap visuel, des problèmes de motricité ou simplement un âge avancé, l'accessibilité représente pour tous un but à atteindre!

La CIVIS affirme son ambition singulière d'un territoire innovant, résilient vis-à-vis de l'urgence climatique mais surtout d'un territoire solidaire et inclusif.

Elle souhaite favoriser l'égalité d'accès et l'inclusion pour tous ses administrés en garantissant une accessibilité sans obstacles dans les bâtiments publics, les rues et les espaces naturels mais aussi en fournissant des réseaux de bus accessibles avec une information FAcile à Lire et à Comprendre (FALC).

Rendre l'ensemble des 28 000 m² de son patrimoine accessible pour tous, en contribuant à améliorer le confort d'usage et l'empreinte écologique.

Dès 2014, la CIVIS a établi un diagnostic multi critères pour dresser un état des lieux des 38 Etablissements Recevant du Public (ERP) ou Installations Ouvertes au Public (IOP) dont elle a la gestion, afin de mesurer le niveau d'accessibilité, de consommation énergétique et de sécurité des biens. Elle a ainsi pu déterminer l'ensemble des travaux à effectuer et arrêter un choix stratégique :

- remplacer les bâtiments trop vétustes par des projets d'ensemble;
- coupler l'accessibilité et la réhabilitation thermique exemplaire des bâtiments tertiaires sur le siège ainsi que la mise en sécurité;
- procéder à la mise en accessibilité mais réinterroger le fonctionnement des bâtiments et des services qui y sont hébergés pour faire évoluer le service public.



L' Ad'AP de patrimoine de la CIVIS.

L'origine du projet de mise en accessibilité du siège de la CIVIS c'est avant tout la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 et notamment le dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) de patrimoine le 27 mai 2016.

Approuvé pour une durée de 6 ans et un montant estimé à 1 447 093 € TTC, l'Ad'Ap concerne les 25 ERP et 5 IOP gérés par la CIVIS.

En appliquant le principe de solidarité avec les communes membres de l'intercommunalité, les cheminements privatifs des bâtiments partagés par la CIVIS et ses communes sont également pris en charge par l'Ad'AP de patrimoine de la CIVIS.





100% d'avancement des études d'avant-projet de tous les sites.

L'avancement de l'Ad'Ap de patrimoine sera présenté en commission intercommunale d'accessibilité prévue le 30 novembre 2021.

8 projets d'ensemble livrés :

- · la maison des projets à Saint-Pierre
- l' archipel des métiers à Cilaos
- le site de Grande Anse à Petite-Île
- le TCSP et gares routières de Saint-Pierre et de Saint-Louis
- le Centre Technique Alternéo

10 chantiers réceptionnés :

- les 3 bâtiments du siège de la CIVIS
- l'accueil du siège de la CIVIS
- les cyberbases de Saint-Pierre, Saint-Louis et L'Étang-Salé
- le poste MNS de L'Étang-Salé
- le Centre Funéraire du Sud et son parking

16 sites au stade de projet :

- le Stade Michel Volnay
- le Stade Gaby Folio
- le refuge animalier
- la maison Gorce
- la plateforme multimodale de la ZAC Roland Hoareau et sa passerelle piétonne
- le TCSP de L'Etang- Salé
- l'aménagement de l'arrière-plage de L'Etang-Salé et le traitement des inondations
- l'aménagement du jardin de la plage de Saint-Pierre y compris Handi plage

Les déchèteries ont quant à elles opté pour une solution d'effet équivalent « service à la personne pour tout public » qui se traduit notamment par la formation des responsables de déchèterie à l'accueil des personnes en situation de handicap.

En raison de la crise sanitaire, la réalisation de l'Ad'AP de patrimoine n'a pas échappé aux nombreux aléas et aux difficultés d'approvisionnement sur certains matériaux et équipements électroniques.

Aussi, la CIVIS envisage de solliciter une prolongation d'une période de 3 ans de son Agenda d'Accessibilité Programmée pour terminer la mise à niveau de ses équipements existants et la formation des personnels d'accueil des différents ERP que ce soient les médiateurs d'accueil ou les accueils téléphoniques.

+ 2,13 M €

Coût corrigé à mi-temps de l'Agenda d'Accessibilité Programmée en 2019

+ 0,13M €

Augmentation prévisible dans le cadre de la modification de l'Ad'Ap (ajout de 3 ERP) et demande de prorogation d'une période de 3 ans

58%

de l'enveloppe projet atteinte

•••



La mise en accessibilité du siège de la CIVIS.

La mise en accessibilité du siège intervient au titre de l''Ad'Ap de patrimoine de la CIVIS. L'objectif est d'améliorer la performance du service public et de fournir un accès simplifié, tout en garantissant une meilleure sécurité (filtrage des flux, contrôle du nombre de personnes dans l'ERP à l'instant T), et ce pour l'ensemble des usagers.

A cet effet, la CIVIS a obtenu une subvention au titre du FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ainsi que le soutien de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2018.

FIPHFP Travaux de réaménagement d'espaces extérieurs Travaux de réaménagement intérieurs Interventions relatives aux liaisons verticales intérieures Aménagements d'espaces d'attente sécurisés	189 769,00 € HT
DSIL 2018	645 942,00 € HT
Mise en accessibilité du siège de la CIVIS Sécurisation de l'accueil mutualisé du siège de la CIVIS/CIAS Sécurisation des accès et parkings en conformité avec les interventions des services de secours	

Le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le FIPHFP est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Il incite les employeurs à mettre en oeuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

A l'occasion des 15 ans du FIPHFP Réunion et de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la directrice adjointe du FIPHFP, Madame Hélène BERENGUIER, est en visite sur notre île.

Elle nous fait l'honneur, ce mercredi 24 novembre 2021, de venir inaugurer les travaux de mise en accessibilité du siège de la CIVIS en présence de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement Sud, du Président de la CIVIS et de ses Elus.



Les travaux en bref.

- Livraison du nouvel accueil du siège et du portail du bâtiment.
- Mise en accessibilité de la totalité des bâtiments A, B et C du siège de la CIVIS (place de parking PMR, rampe d'accessibilité, élargissement des passages, revêtement de sol adapté, boucles magnétiques, ascenceur, élévateur PMR, sanitaires adaptés, etc.)
- Sécurisation du parking du bâtiment C (portail automatisé, cheminement PMR sécurisé, places PMR, etc.)

En parallèle, la régie de la CIVIS est intervenue pour des travaux de peinture et de réagencement.

1 583 177,06 € Coût total des travaux





L'accueil mutualisé de la CIVIS et du CIAS.

Il s'agit d'un équipement moteur et fédérateur pour la CIVIS et le CIAS, orienté vers plus de mutualisation des moyens. La création de cet accueil s'insère dans une reconfiguration des espaces tout en améliorant la sécurisation du site et des fonctions du siège.





Vers la construcion d'un territoire « intelligent ».

Au-delà de l'Ad'AP, le futur de l'accessibilité à la CIVIS c'est l'accessibilité universelle, c'est-à-dire l'accessibilité pour tous sur l'ensemble du territoire.

Pour développer l'inclusivité, il faut réduire les situations handicapantes qu'elles soient liées à une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle, mais aussi au port de charges lourdes, à l'âge ou conditions de déplacement.

La Loi d'Orientation des Mobilités promulguée en 2019 porte une série de mesures concrètes pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap dont les principaux champs sont les suivant :

- des coûts préférentiels pour les accompagnateurs ;
- l'open data pour favoriser l'émergence d'applications de mobilité;
- des bornes de recharges électriques accessibles ;
- un accès aux services de transport étendu et un accès facilité aux services de transport adapté pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite (TPMR);
- un numéro unique de service d'assistance en gare ;
- des normes VTC plus souples ;
- la formation du personnel et information voyageurs accessible.

La mise à disposition des données relatives à l'accessibilité représente notamment un coup d'accélérateur à l'émergence d'application de mobilités permettant aux personnes handicapées de se déplacer en autonomie et de réduire par la même occasion les coûts liés à l'assistance.

La CIVIS souhaite s'inscrire résolument dans les pas de la loi d'Orientation des Mobilités vers la mobilité plus inclusive et notamment vers la construction de «villes intelligentes» ou Smart City inclusives.





Contact presse

CIVIS: communication@civis.re 0692 881 650

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD